

CHRONIQUE.

Une nouvelle vacance vient d'être créée au Sénat par la mort de l'hon. Oliver Blake, à l'âge de 61 ans. M. Blake est né en 1822, de parents irlandais, il vint au Canada très jeune encore. En 1862, il fut élu conseiller législatif pour la division Thames et créé sénateur en 1867. M. Blake était réformiste.

Le ministre de la Justice a actuellement sous considération deux demandes de commutation de peine de mort : la première dans le cas d'un nommé Tryon, de Barrie, condamné à être pendu le 11, et la seconde d'un nommé Fox, de Peterboro', condamné à être exécuté le 26 courant. Un répit a été accordé dans l'un et l'autre cas pour permettre la constatation médicale de l'exactitude du plaidoyer d'aliénation mentale que l'on fait valoir en faveur des criminels.

Dans son discours aux électeurs de South Bruce, à l'occasion de sa réélection par acclamation, l'hon. M. Blake dit qu'une requête signée par 119 membres des Communes lui avait été présentée pour le prier d'accepter un poste dans le Cabinet.

Une dépêche d'Ottawa annonce qu'une enquête va avoir lieu sur l'administration de la douane de Montréal et que M. Joseph Doure, C. R., sera chargé de la diriger.

Une dépêche reçue de Boston nous informe que le professeur Agassiz est mort.

On lit dans la *Minerve* :

Il est rumeur que M. John Pratt va remplacer l'hon. M. Le-lie au sénat. Puisque le choix doit se faire parmi les libéraux, il est généralement admis que le gouvernement ne pouvait en faire un meilleur.

L'inspecteur de la cité est actuellement occupé à préparer les plans et les évaluations du coût d'un tunnel ou voie souterraine, qui partirait des quais, vis-à-vis des casernes, et aboutirait à la rue Craig. Il prépare aussi des plans pour le percement d'un autre tunnel qui devra commencer au bas de la Place Jacques-Cartier et se prolonger jusqu'à la rue Craig.

On dit que la place de commissaire de l'Intercolonial devenue vacante par la démission de M. Brydges, va être offerte à l'hon. John Young.

Les entrepreneurs du chemin de fer intercolonial demandent deux millions de dollars d'extras. L'hon. M. Mackenzie a refusé d'accepter la démission des commissaires avant que toutes les affaires fussent réglées.

Nous apprenons avec plaisir que M. C. S. Cherrier est suffisamment rétabli pour pouvoir sortir depuis quelques jours.

Nous apprenons de Québec que le Conseil d'Agriculture a accordé le premier prix à M. Philippe Landry, comme auteur du meilleur traité sur l'agriculture. Le prix est une bourse de \$300 avec une médaille d'or.

Cinq des nouveaux ministres ont pris leur résidence à Ottawa et les autres suivront leur exemple lorsqu'ils seront de retour dans la capitale.

Toutes ces messieurs se trouvent dans la même bâtisse, une vaste maison située sur les bords de l'Ottawa à une faible distance de la maison occupée autrefois par Sir Francis Hincks.

Une dépêche de Washington mande que l'augmentation de la dette publique sera plus forte pendant le mois courant qu'elle ne l'a été pendant le mois dernier ; vu que les revenus sont toujours insuffisants pour couvrir les dépenses, le secrétaire Richardson désire faire imposer de nouvelles taxes avant les vacances de Noël.

Des taxes seront de nouvelles imposées sur le thé et le café et on veut augmenter les impôts prélevés sur le whiskey et le tabac.

Une dépêche reçue par le câble à Halifax annonce que l'hon. James N. Johnson, ci-devant juge en équité pour la Nouvelle-Ecosse et pendant longtemps chef du parti conservateur en cette province, est mort en Angleterre.

On assure que les Chambres fédérales seront convoquées pour le mois de janvier.

M. Bisson, député de Beauharnois à l'Assemblée de Québec, a déclaré en Chambre qu'il se rangeait dans l'opposition.

M. Bellerose a donné avis au Parlement local de Québec d'une motion d'ajournement depuis le 19 décembre jusqu'au 8 janvier prochain.

Les jeunes réformistes de Toronto s'étant fermés en

association politique, les jeunes libéraux conservateurs se sont aussi réunis et ont adopté la résolution suivante :

"Attendu que dans l'opinion de cette assemblée, les intérêts du pays seront mieux sauvegardés par le maintien de la liaison avec la Mère-Patrie, et que cette assemblée déplore grandement toute idée tendant à la rupture de cette liaison : c'est pourquoi qu'il soit résolu, que la liaison britannique soit l'un des principes fondamentaux de cette convention et que nos plus vigoureux efforts tendent toujours au maintien et à la préservation de ce lien, et contre toutes les tentatives de le rompre par des cris d'indépendance ou de nationalité distincte.

On lit dans le *National* :

Les élèves de l'école de médecine Victoria se sont mis en grève ; ils refusent d'assister aux cours tant qu'un de leurs professeurs qui leur enseigne la médecine d'un autre siècle n'aura pas donné sa démission.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE.

FRANCE.

Versailles, 9.—Le procès du maréchal Bazaine touche à sa fin ; il est probable que le jugement sera rendu demain.

Paris, 9.—Le directeur de la ligne déclare fausse la rumeur allant à dire que l'équipage du *Ville du Havre* s'est montré lâche.

Paris, 9.—Le président MacMahon et sa dame ont contribué pour une somme de 5,000 francs afin de venir en aide aux survivants au désastre du *Ville du Havre*.

Paris, 9.—Les procédés dans le procès Bazaine ont été très-intéressants aujourd'hui. Le Trianon était rempli et entouré d'une foule immense. M. Lachaud, avocat de la défense, a lu une lettre du Prince Frédéric Charles de Prusse ; dans cette lettre il déclare que le maréchal Bazaine n'a jamais visité les quartiers-généraux de l'armée allemande pendant le siège de Metz et que lui, le prince, l'a vu pour la première fois après la capitulation de Metz.

Dans une autre lettre, le prince Frédéric-Charles louange beaucoup le maréchal Bazaine d'avoir résisté si longtemps aux Prussiens.

"Paris, 9 Décembre.

"Les dires de l'équipage du *Loch Earn* sont absolument faux. Le paquebot a bien manœuvré. Les officiers et l'équipage ont entièrement et noblement fait leur devoir, le capitaine Surmont en particulier. Le *Loch Earn* seul était en défaut. Nous vous enverrons le rapport de l'enquête et les dépositions des témoins.

"(Signé) GOYETCHE"
Directeur de la Cie.

Paris, 10.—La foule qui entourait le Trianon a chaleureusement applaudi lorsque le verdict a été rendu. La sentence comprend le paiement des frais et expulsion de la Légion d'honneur.

Versailles, 10.—M. Lachaud, avocat de la défense dans le procès Bazaine, a fini son adresse aux Juges par la péroraison suivante : Je témoigne mes profondes sympathies au vaillant soldat accablé par une terrible accusation. Je ne crains pas la mort pour lui. Il est brave et ne craint rien, si ce n'est le déshonneur. Au nom de son épouse et de ses enfants, au nom de la France, qui pleurera la perte d'un valeureux soldat, votre honneur et votre patriotisme vous défendent de le condamner. Vous connaissez la nature des procès politiques et vous avez peut-être contemplé les statues que la patrie éplorée a élevées à la mémoire de ceux qui ont été exécutés après de semblables procès.

Le gén. Pourcet, en réplique, a demandé qu'un exemple salutaire fût donné à la génération grandissante.

Avant le départ des juges, le maréchal Bazaine s'est levé et a prononcé les paroles qui suivent : J'ai deux noms gravés dans le cœur—Honneur et Patrie. Durant quarante-deux ans de service, je n'ai jamais oublié ces deux noms. Je jure devant le Christ que je n'ai pas trahi la France.

Après une longue délibération, les juges ont déclaré Bazaine coupable des faits allégués contre lui, de la capitulation de Metz et de l'armée en campagne ouverte, sans avoir fait ce que lui prescrivait l'honneur et le devoir pour éviter la reddition de Metz et de l'armée. L'accusé a été unanimement condamné à mort et à être dégradé de son rang avant l'exécution.

Une fois le jugement rendu, les membres de la Cour ont signé un appel à la merci du président, et le duc d'Aumale s'est chargé de la présenter en personne au président MacMahon.

Une extrême agitation s'est manifestée chez le maréchal à la lecture du jugement de la Cour.

Paris, 11.—La quantité de numéraire dans la Banque de France a augmenté de 5,000,000 francs pendant la semaine dernière.

Quelque temps après que la sentence de la Cour Martiale eut été prononcée contre Bazaine, le maréchal a demandé que la permission fut donnée à son fils de le visiter en prison. Il a refusé de profiter du droit d'appel.

Le Président MacMahon décidera aujourd'hui s'il doit s'occuper de la pétition de la Cour de commuer la sentence du condamné.

Paris, 11.—Le capitaine Surmont nie l'accusation de lâcheté portée contre lui et les autres officiers du *Ville du Havre*.

Avant d'agir dans l'affaire Bazaine, le Président attendra que le temps soit expiré pendant lequel la cour martiale peut elle-même commuer sa sentence.

Le *Journal de Paris* dit que l'unanimité des juges indique que la sentence ne sera pas reconsidérée, mais que le maréchal peut invoquer en sa faveur les services qu'il a rendus à la France.

Paris, 11.—Le président MacMahon a donné sa décision sur l'appel qu'on a fait à sa merci en faveur de Bazaine. La sentence est commuée. Le maréchal est condamné à vingt années de réclusion. Il sera dégradé de son rang sans avoir à subir l'humiliation des formalités habituelles.

Paris, 12.—L'Angleterre et la France sont convenues d'établir une enquête au sujet du naufrage du *Ville du Havre*, aussitôt que possible. Le gouvernement britannique s'engage à payer les dépenses de ses témoins qui devront traverser la Manche.

Paris, 12.—Le maréchal Bazaine a écrit une lettre de remerciements à ses avocats, pour les nobles efforts qu'ils ont déployés en sa faveur. Il termine comme suit sa missive : Je

n'en appellerai pas contre ma sentence. Je ne veux pas donner plus longtemps au monde le spectacle d'un si douloureux débat. Je n'attends plus mon jugement des hommes. Fort du sentiment de ma conscience qui ne me reproche rien, j'attends patiemment ma justification, qui viendra avec le laps du temps et lorsque les passions de parti seront éteintes.

La presse conservatrice en France approuve généralement la commutation de peine.

Paris, 12.—L'île de Ste. Marguerite a été choisie comme la place de réclusion de Bazaine ; il doit partir cette semaine ; le maréchal a reçu la nouvelle de la commutation de sa sentence sans émotion.

Paris, 13.—Lorsque le maréchal Bazaine a reçu la nouvelle de la commutation de sa sentence, il adressa une lettre au Président MacMahon, dans laquelle il dit :

"Vous vous êtes souvenu du temps où nous combattions ensemble pour notre patrie. Je craignais que les sentiments de votre cœur ne fussent maîtrisés par des considérations d'état ; cependant, j'aurais vu venir la mort sans regret, puisque l'appel qu'a fait la cour à votre merci revendique mon honneur."

M. Lachaud, dans une lettre adressée à M. Thiers, le remercie de l'opinion qu'il a exprimée relativement à l'innocence du maréchal Bazaine.

ANGLETERRE.

Londres, 9.—Un brouillard épais enveloppe la ville, il n'est que deux heures de l'après-midi et cependant il fait si noir que la circulation dans les rues est très-dangereuse.

Londres, 9.—Le brouillard s'épaissit toujours. Les affaires sont complètement suspendues. Les rues sont remplies d'hommes portant des flambeaux pour éclairer les piétons.

Londres, 10.—Cette ville est encore enveloppée d'un brouillard épais. Un grand nombre d'accidents sont arrivés dans les rues et sur la rivière. Les hôpitaux sont remplis de personnes qui ont été écrasées ou autrement blessées ; trois personnes sont mortes par suite d'une collision entre deux embarcations.

Londres, 6 a.m., 12.—Une dépêche spéciale de Paris envoyée au *Daily News* mande que le Président MacMahon a l'intention de commuer la sentence du maréchal Bazaine à vingt ans d'emprisonnement.

Londres, 11.—Hier la maison Rothschild de cette ville a accordé un prêt de 32,000,000 de dollars au gouvernement Hongrois.

Le *Times* dit que Bazaine a été justement trouvé coupable ; le *Telegraph* le considère comme une victime sacrifiée à la vanité nationale. Le *News* est d'opinion que sa sentence sera commuée en exil perpétuel ou emprisonnement à vie.

Londres, 11.—L'épais brouillard qui enveloppe cette ville continue toujours ; cette condition de l'atmosphère est presque sans précédent, même dans cette ville renommée pour ses brouillards ; le commerce en souffre beaucoup ; la rivière est très dangereuse ; aucun vaisseau n'est arrivé dans ce port depuis deux jours. Le brouillard s'étend sur une superficie de 50 milles carrés dont Londres est le centre.

Londres, 13.—Depuis le dernier brouillard on a trouvé quatorze personnes qui se sont noyées dans la rivière ; on rapporte une foule d'autres accidents très-graves.

ETATS-UNIS.

New-York, 9.—Dépêche spéciale de Washington adressée au *Herald* : Des difficultés inattendues ont surgi au sujet du protocole signé par l'amiral Polo et le secrétaire Fish. Le gouvernement espagnol a demandé qui devait se prononcer sur les points douteux de l'arrangement. Les autorités américaines ont répondu qu'elles seraient leur propre juge, mais le cabinet de Madrid prétend que le principe de l'arbitrage doit être appliqué en cette occasion.

CUBA.

Havane, 10.—Le navire *Isabella Catolica*, est arrivé hier, il a laissé le *Virginus*, à Bahia Honda.

Un vaisseau espagnol est parti de Santiago pour cette dernière place avec les prisonniers survivants. Le *Virginus*, et son équipage seront remis entre les mains des américains en même temps à Bahia Honda. La ville de la Havane est maintenant tranquille : deux corps de troupe sont sous les armes pour préserver l'ordre.

Les chefs de ceux qui ont fait la démonstration vendredi ont été arrêtés ; ils doivent subir leur procès devant une Cour Martiale.

VARIETES.

Les moins curieux peuvent se demander si, à l'exemple de M. Lanfrey, le général Le Flô, ex-ministre de la défense nationale, ne compte pas donner sa démission d'ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras, se dit le brave général, et jetant pardessus les moulins son bonnet phrygien, il a juré de ne voter désormais qu'avec ses anciens ennemis de la droite.

C'est ce qui faisait dire à M. Laurier :

—Le Flô suit le courant.

La conférence du Home-Rule continue ses séances journalières à Dublin. Jeudi dernier des résolutions ont été adoptées déclarant que le programme de Home-Rule n'implique pas un changement quelconque de la constitution du parlement impérial ; que l'Irlande a droit à un système de responsabilité ministérielle, et que la conférence consentirait volontiers à l'introduction dans la constitution fédérale de toutes les garanties désirables pour protéger les intérêts religieux de la minorité et les droits de propriété.

Vendredi dernier, la conférence a terminé ses séances, qui ont duré quatre jours. Le *Freeman*, de Dublin, dit à cette occasion que cette conférence apprendra à l'Angleterre d'un côté que le peuple irlandais adhère avec fermeté et patience aux projets du Home-Rule, et d'un autre côté, que le peuple irlandais poursuit l'application solide d'un self-government local, et non pas le fantôme d'une nationalité séparée.